



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 08 Juillet 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 31
- Convocation du : 2 juillet 2024
- Affichage de la convocation : 2 juillet 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_080_2024**

► **OBJET : Point n° 29 - CRÉATION D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO

► **EXCUSÉS :**

Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.
Monsieur Laurent MAZOYER donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Monsieur Éric PONCHAUX donne pouvoir à Madame Catherine AMARO.
Madame Delphine MERMET donne pouvoir à Monsieur Emmanuel JALLAGEAS.
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

RAPPORTEUR : Catherine CARLE VIGUIER

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le tableau des effectifs est alors modifié en conséquence, compte tenu de l'activité des services, des besoins de recrutement et des moyens de la Collectivité.

- Au service de la Vie Scolaire :

L'entretien et l'animation des garderies et restaurants scolaires sont assurés par des agents employés à temps non complet à la Ville. L'évolution de l'organisation de ces structures et de leurs taux de fréquentation conduisent à créer ou modifier certains postes pour faire évoluer la situation statutaire des agents en poste, mais aussi adapter les temps de travail aux missions confiées.

La quotité de travail prévue pour ces emplois inscrits au tableau des effectifs doit également être modifiée pour être en adéquation avec les besoins des services, les réalités du terrain et les disponibilités des agents ou candidats amenés à occuper ces emplois.

- Au service des Musées :

La surveillance des Musées est régulièrement assurée les week-ends par des agents employés à temps non complet. Des étudiants interviennent ainsi tout au long de l'année, mais également des personnes cumulant d'autres activités professionnelles, notamment artistiques.

Il est proposé de créer un emploi au tableau des effectifs pour permettre à un agent, remplissant les conditions d'ancienneté requises par les textes, de bénéficier d'un contrat à durée indéterminée.

Afin de renforcer les compétences dans le cadre de prochains recrutements, mais également de faciliter des promotions dans le cas d'obtention de concours, il est proposé la création de deux emplois de catégorie B.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 juin 2024,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 01/07/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 17/06/2024,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de supprimer à la Direction de la Proximité :

- 2 postes d'adjoint d'animation (filière animation – catégorie C) à 5.58/35^{ème},
- 1 poste d'adjoint technique (filière technique – catégorie C) à 22.20/35^{ème},
- 1 poste d'adjoint technique (filière technique – catégorie C) à 31.50/35^{ème},
- 1 poste d'adjoint technique (filière technique – catégorie C) à 30.64/35^{ème};

- de créer à la Direction de la Proximité :

- 3 postes d'adjoint d'animation (filière animation – catégorie C) à 6.46/35^{ème},
- 1 poste d'adjoint technique (filière technique – catégorie C) à 25.48/35^{ème},
- 1 poste d'adjoint technique (filière technique – catégorie C) à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique (filière technique – catégorie C) à 31.66/35^{ème},
- 2 postes d'adjoint d'animation (filière animation – catégorie C) à 6.51/35^{ème},
- 1 poste d'adjoint d'animation (filière animation – catégorie C) à 11.99/35^{ème},
- 1 poste d'adjoint d'animation (filière animation – catégorie C) à 12.28/35^{ème};

- au service des Musées :

- de créer 1 poste d'adjoint du patrimoine (filière culturelle – catégorie C) à 11/35^{ème};

- afin de renforcer les compétences dans le cadre de prochains recrutements, mais également de faciliter des promotions dans le cas d'obtention de concours, il est proposé la création de 2 emplois relevant du cadre d'emplois des assistants de conservation (filière culturelle – catégorie B) ;

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,



Jean-Patrick COURTOIS

Certifié avoir été reçu, le

17 JUL. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire